



- Prescriptions surfaciques**
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement réservé

- Zones inondables**
- Surfaces submersibles, décret n° 56-909 du 10/09/1956
- zone A dite de grand débit
 - zone B dite complémentaire
 - zones rouges des PPRI des communes de Gavisse et Malling
 - pour info

- Atlas des Zones Inondables de la Lorraine**
- zone inondable

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Prolongement du chemin des 4 vents et création d'un espace de retournement	Commune
2	Création d'un sentier permettant de rejoindre la mairie	Commune

maître d'ouvrage :

Commune de Berg-sur-Moselle

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de Berg-sur-Moselle
 Elaboration du PLU
 PLU APPROUVE
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 09/11/2018.

A Berg-sur-Moselle, le
 Madame le Maire,
 Katia Genet-Maincion